

Madame Yvonne Marie Valérie Demez, veuve de

Monsieur Joseph Joachim Léopold Laurent  
Merbes Ste Marie 10 septembre 1910  
Uccle, 6, Avenue du Lycée Français

Etterbeek 23 décembre 1984.

Le soussigné :

Monsieur Léopold Valentin Marcel Louis  
Laurent, né à Spa, le 17 mai 1935, professeur,  
demeurant à Watermael-Boitsfort, 77, Rue des  
Garennes.

Faisant aux fins des présents élection de  
domicile en la demeure de la défunte tout  
en priant Monsieur le Receveur des  
successions compétent de bien vouloir  
adresser la correspondance au notaire van  
der Beek, à Schaerbeek, 160, Chaussée de  
Haecht, auquel mandat est donné pour  
remplir toutes formalités, introduire  
toutes requêtes et signer toutes  
déclarations complémentaires.

Déclare :

Article 1. - Décès - Héritier.

Madame Yvonne Marie Valérie Demez, née à  
Merbes Sainte Marie, le 10 septembre 1910, sans  
profession, demeurant à Uccle, 6, Avenue du Lycée  
Français, veuve de Monsieur Joseph Joachim Léopold  
Laurent, est décédée à Etterbeek, le 23 décembre  
1984 sans avoir fait de dispositions à cause de  
mort connues et laissant pour seul héritier, son  
fils et unique enfant, Monsieur Léopold Laurent,  
soussigné.

Article 2. - Dévolution de la succession.

De ce qui précède, il résulte que la  
succession de la défunte est recueillie par  
Monsieur Léopold Laurent, soussigné, pour la  
totalité en pleine propriété.

Article 3. - Biens à déclarer.

La succession de la défunte comprend  
uniquement :

A C T I F.I. Immeuble.

Les 5/8 en pleine propriété dans une maison d'habitation sise à Molenbeek Saint Jean, 39, Rue Potaerdegaat, où elle présente une façade de 5,50 mètres, ayant d'après titre une superficie de 79 ca. 61 dma., cadastrée section D n° 36/D/6 pour une superficie de 72 ca.

Estimée en pleine propriété à 1.500.000,- frs,  
soit pour les 5/8, frs. : 937.500,-

II. Objets personnels.

A défaut de meubles meublants - :  
la défunte résidait dans un home -, :  
les objets à usage personnel de la dé- :  
funte sont estimés frs. : 5.000,-

III. Caisse Générale d'Epargne et  
de Retraite, à Bruxelles, 48, Rue du  
Fossé aux Loups.

Le livret d'épargne numéro :  
7.013828-5122, au nom de la défunte, :  
s'élevant à frs. : 98.486,-

IV. Société Générale de Banque,  
à Bruxelles, 3, Montagne du Parc.

1) le carnet de dépôts n° 210- :  
3270745-54, au nom de la défunte, s' :  
élevant à frs. : 153,-

2) le carnet de dépôts :  
n° 210-3270746-55, au nom de :  
la défunte, s'élevant à frs. : 171,-

3) le carnet de dépôts :  
n° 210-3270757-56, au nom de :  
la défunte, s'élevant à frs. : 165,-

Ensemble, frs. : 489,- : 489,-

V. Office des Chèques Postaux, à  
Bruxelles.

Le compte-courant postal numéro :  
000-0550358-77, au nom de la défunte, :  
s'élevant à frs. : 57.952,-

VI. Numéraire.

Il n'existait pas de numéraire au jour du décès. : néant.

Ensemble, frs. : 1.099.427,-

P A S S I F.I. Frais Funéraires.

1) Pompes Funèbres Vandendael, à Boitsfort - Organisation des funérailles, frs. : 30.110,-

2) SPRL Pétré, à Molenbeek Saint Jean - Enlèvement et replacement du monument funéraire, frs. : 12.385,-

Ensemble, frs. : 42.495,-

II. Frais de dernière maladie.

Institut Médico-Chirurgical d'Etterbeek - Frais d'hospitalisation, frs. : 2.401,-

III. Impôts.

1) Recette des Contributions d'Uccle 2 : IPP ex. 1984 rev. 1983 art. 5754411 du rôle, frs. : 22.228,-

2) Recette des Contributions de Molenbeek Saint Jean: IPP ex. 1985 rev. 1984 non encore enrôlé, frs. : 19.842,-

Ensemble, frs. : 42.070,- : 42.070,-

IV. Divers.

1) Maison de repos Sweet: home Standing, à Evere - solde de compte, frs. : 19.058,-

2) Garantie locative Cohen-Grolaux: 12.000,-

	:-----:
Ensemble, frs.	:31.058,- :31.058,-:
	:=====:
Au total, frs.	:118.024,: 118.024,-
	:=====:
Reste net, frs.	: 981.403,-
	:=====:

recueilli comme dit ci-dessus à l'article 2.

Article 4. - Fidéi-commis - Usufruit -  
Donation.

Le décès de Madame Laurent-Demez n'a pas donné lieu à dévolution de fidéi-commis ni à réversion ou extinction de droit d'usufruit hormis celui qu'elle exerçait suite au décès de son époux, Monsieur Joseph Joachim Léopold Laurent, décédé à Saint Josse ten Noode, le 20 mars 1975.

En outre, le soussigné déclare que la défunte n'a pas consenti de donation entre vifs quelconque depuis trois années précédant la date de son décès.

Article 5. - Réduction des droits.

Afin de pouvoir bénéficier de la réduction des droits de succession, le soussigné déclare qu'au jour du décès, il avait trois enfants mineurs légitimes en vie, savoir :

1. Michel Lucien José Laurent, né à Bruxelles, le 20 mai 1966;

2. Françoise Yvonne Elise Laurent, né à Ixelles, le 22 décembre 1968;

3. Joëlle Lucienne Josée Isabelle Laurent, née à Ixelles, le 29 novembre 1969,

- tous trois demeurant avec leurs parents.

Article 6. - Assurance.

A la connaissance du soussigné, les objets personnels déclarés ci-avant sont assurés uniquement auprès de la S.A. L'Assurance Liégeoise, à Liège, 39, Boulevard d'Avroy, suivant police n° 8.220.387 du 28 décembre 1976, portant sur :

" Incendie idéale ".

Cette police n'avait toutefois plus aucune raison d'exister, la défunte n'ayant plus de meubles étant donné qu'elle résidait en maison de

repos.

Fait à le